Reçu en préfecture le 14/09/2022

Affiché le

ID: 064-216404368-20220908-20220908D2-DE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 08 septembre 2022

L'an deux mil vingt-deux et le huit septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Jean-Marc OÇAFRAIN.

<u>Etaient présents</u>: Mme AYÇAGUER Elorri, Mme CHAMALBIDE Corinne, Mme FALXA Odile, M. GOICOECHEA Iñaki, Mme IDIART Claudine, M. IÑARRA François, M. IRIART Jean Claude, M. JORAJURIA Ramuntxo, M. LEKUMBERRY Xantxo, M. MATEO Jean François, M. OÇAFRAIN Jean-Marc, Mme PERUSANSENA Elodie.

Etaient excusés: Mme CASIRIAIN Elena, M. Peio DACHAGUER, M. HEGUY Antton.

A été nommée comme secrétaire de séance : Mme PERUSANSENA Elodie

<u>Date convocation</u>: 02 septembre 2022 <u>Date d'affichage</u>: 02 septembre 2022

## <u>DECISION N°2 : FIXATION DU MONTANT DU LOYER</u> <u>DE L'APPARTEMENT DE LA MAISON KATXERENEA</u>

(Nomenclature: 3.3- Locations)

Monsieur le Maire indique que les travaux de rénovation de l'appartement de la maison Katxerenea situé au-dessus de l'agence postale communale sont terminés depuis le 18 juillet 2022.

Afin de pouvoir louer ce logement, Monsieur le Maire demande que soit défini le montant du loyer qui sera appliqué.

Il indique que l'appartement est un logement de type T3 ayant une surface utile de 96 m².

Il précise que le montant du loyer mensuel maximum de ce logement fixé par la convention PALULOS s'élève à 461.74 euros.

Ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré, le Conseil Municipal.

FIXE à 461.74 euros le montant mensuel du loyer.

Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents : 12 Nombre de suffrages exprimés : 12

POUR: 12 CONTRE: 0 ABSTENTION: 0

Envoyé en préfecture le 14/09/2022

Reçu en préfecture le 14/09/2022

Affiché le

SLOW

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits. Pour extrait certifié conforme

OSSES, le 13 septembre 2022 Le Maire, Jean-Marc OÇAFRAIN

Acte rendu exécutoire

Après publication ou notification le 14/09/2022

Et après transmission en sous-préfecture le 14/09/2022